

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1008 PERSONNEL EUROPÉEN.

n° 1008

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

19 août 1946

Numéro JO

n° 8 du 31/08/1946

Date du numéro

31 août 1946

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de dix-sept jours, à solde entière, est accordé à M. l'administrateur Boutonnât, du 22 août au 7 septembre 1946. pour en jouir au Harrar (Ethiopie). Les frais du voyage seront à la charge de l'intéressé.